



CC Altitude 800 (Siren : 242504488)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Levier
Arrondissement	Pontarlier
Département	Doubs
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/11/2002
Date d'effet	22/11/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Christian RATTE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25270 Levier
Téléphone	
Fax	
Courriel	cca800@wanadoo
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 358
Densité moyenne	31,98

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Arc-sous-Montenot (212500268)	234
25	Bians-les-Usiers (212500607)	632
25	Chapelle-d'Huin (212501225)	521
25	Evillers (212502298)	348
25	Gevresin (212502702)	120
25	Goux-les-Usiers (212502827)	736
25	Levier (212503346)	2 237
25	Septfontaines (212505416)	351
25	Sombacour (212505499)	619
25	Villeneuve-d'Amont (212506216)	289
25	Villers-sous-Chalamont (212506273)	271

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies <i>- Etudes préalables et création de zones de développement de l'éolien (ZDE) sur lesquelles la CCA instituera la taxe professionnelle de zone.</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>service public d'assainissement non collectif (SPANC)</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales <i>Réhabilitation des décharges publiques communales - programmes d'action visant à l'amélioration de l'environnement</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>- action en faveur de la petite enfance et des personnes âgées.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Initiative, réalisation et aménagement de toute zone d'aménagement concerté ou tout zone d'activité économique d'intérêt communautaire, notamment les zones de Champ Bégaud à Levier et de la Vrine au Val d'Usiers, ainsi que les zones d'activités futures supérieures à 5 hectares. (2006)</i>

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
- Participation à la promotion et à l'animation de zones d'activités ou d'ensembles immobiliers économiques d'intérêt communautaire (2002), - aides au maintien des activités existantes - étude, réalisation et gestion d'équipements immobiliers nécessaires au maintien ou au développement d'activités économiques ou touristiques (bâtiments relais, immobilier d'entreprise, plate forme...)
- promotion d'activités économiques (artisanat, commerce, agriculture, tourisme). Sont reconnues d'intérêt communautaire toutes actions menées dans le cadre d'une ORAC ou d'une ORIL à vocation touristique ou lorsque leur zone de chalandise ou leur rayonnement dépasse au moins 3 communes.

Développement et aménagement social et culturel

- Etablissements scolaires
- construction, entretien et fonctionnement des écoles préélémentaires et élémentaires publiques. participation au fonctionnement des écoles primaires et maternelles de l'enseignement privé - soutien aux activités socioculturelles et sportives développées par les établissements scolaires du territoire.
- Activités culturelles ou socioculturelles
- o Création et fonctionnement de l'école de musique intercommunale (2002). - soutien à l'école intercommunal de musique, les ateliers lecture (2006)

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- La communauté de commune est autorisée à adhérer à l'établissement public chargé de son élaboration, de son suivi ou de sa révision (2002).

- Plans locaux d'urbanisme

Coordination des cartes communales et P.L.U.

- Constitution de réserves foncières

- Constitution de réserves foncières. - Création de ZAD. - Exercice du droit de préemption (délégation communes ou département).

Développement touristique

- Tourisme
- Action, animation et promotion touristique d'intérêt communautaire ; aménagement de zones, d'espaces et d'accueils (gîtes) touristiques, relais information service et circuits de loisirs (la route des Sapins) sont reconnues d'intérêt communautaire. La communauté de communes est autorisée à adhérer à toute structure compétente en matière de développement touristique du Haut-Doubs (2006), - Gestion, aménagement et promotion du domaine skiable nordique de la communauté de communes. pour l'exercice en tout ou partie de ces compétences, la Communauté de communes est autorisée à adhérer à tout établissement public chargé de la promotion et de l'animation touristique sur un périmètre limité au Pays du Haut-Doubs.(2006)

Logement et habitat

- Politique du logement non social

gendarmerie et maison de retraite

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

o OPAH et participation à la valorisation du patrimoine ancien des villages dans le cadre de cette OPAH (2002).

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Participation et suivi du Pays du Haut-Doubs : contractualisation avec les institutions nationales, régionales et départementales dans le cadre du Pays du Haut-Doubs. La communauté de communes est autorisée à adhérer au Pays du Haut-Doubs (2006),

- NTIC (Internet, câble...)

- réseau de télécommunication haut débit Compétence « Très haut débit » : - Etablissement, par réalisation ou par acquisition ou location, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit ; - Réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective de couverture THD à terme ; - Gestion et exploitation de ces infrastructures et de ces réseaux ; - Organisation et mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques

correspondant à ces infrastructures réseaux ; - L'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; - Offre de service de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; - Toute réalisation d'études intéressant l'un ou l'autre des points ci-dessus. - La CCA 800 est autorisée à adhérer au Syndicat mixte « Doubs très haut débit ».

- Autres

- Compétence de l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité selon le mode de gestion défini pour le territoire des communes membres. La communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte d'électricité du Doubs (2002). - Distribution publique d'électricité : la Communauté de Communes est autorisée à adhérer au Syndicat mixte d'électricité du Doubs (2006) - Abattoir : La communauté de communes est autorisée à adhérer au Syndicat Mixte de Réalisation de l'Abattoir du Haut-Doubs.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT DOUBS (252507124)	SM fermé	19 647
25	syndicat mixte "Doubs très haut débit" (200037729)	SM ouvert	166 523
25	Syndicat Mixte d'énergies du Doubs -SYDED (252508288)	SM fermé	534 940
25	SYNDICAT DE L'ABATTOIR DU HAUT DOUBS (200033066)	SM fermé	62 147

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)